



Bonjour à toutes et à tous.

Cette fin d'année a été essentiellement marquée par la réflexion engagée sur le projet de création d'une commune nouvelle avec nos voisins Pinsotins. Au regard d'une mutualisation amorcée depuis de nombreuses années et de réalisations partagées sur notre territoire, un travail a été mené par les deux conseils municipaux.

Des échanges ont eu lieu avec la Communauté de communes, la Préfecture et les services de l'État, suivis au final par deux réunions publiques organisées sur chacun des territoires de La Ferrière et Pinsot. Au terme de ces rencontres, notre décision collective d'aboutir sur ce projet a été votée à l'unanimité des conseils municipaux pour acter la création de la commune nouvelle «Le Haut-Bréda» à compter du 1^{er} janvier 2019.

Je tiens, au nom des Maires et de l'ensemble des élus, à saluer cette

décision historique pour notre vallée, et aussi remercier l'ensemble des contributeurs pour la qualité des échanges. Demain, beaucoup de travail nous attend pour concrétiser ce choix de façon pérenne, et écrire dans la durée un avenir commun fait d'espoirs et de projets. Incontestablement nous rencontrerons des difficultés, des adaptations seront nécessaires, des harmonisations seront indispensables, tout ceci pour être ensemble plus forts, plus identifiables, plus lisibles et plus en capacité à agir dans une organisation territoriale en mouvement. Notre appartenance à la Communauté de communes du Grésivaudan est un atout et ce partenariat écrit dans le Projet de Territoire devra encore évoluer pour que le bloc communal trouve la place qui doit être la sienne. Autant de défis à relever pour le futur ! Je ne peux que souhaiter, pour nous tous, l'envie d'aboutir.

Sur un plan plus local, les travaux de la nouvelle école se déroulent dans le respect du planning avec l'objectif d'organiser la prochaine rentrée scolaire dans ces futurs locaux; vous resterez informés de l'avancement de ce chantier.

La saison hivernale arrive avec son lot d'incertitudes mais avec l'espoir qu'elle soit belle, et en vous souhaitant une bonne préparation à toutes et à tous.

En cette fin d'année, nous pensons aussi à ceux qui nous ont quittés en 2018 et adressons à leurs familles notre soutien.

À toutes et tous une bonne lecture de ce dernier numéro de Ferrière Mag, puisqu'à compter de janvier 2019, le journal communal sera celui du « Haut-Bréda » et traitera de l'ensemble des sujets des communes historiques.

**En vous souhaitant
de bonnes fêtes de fin d'année.**



Gérard Cohard



Mag'

La Ferrière

sommaire

La commune nouvelle	3
Charte du Haut-Bréda	<i>pages centrales</i>
Actualités	
Recensement	4
Rentrée scolaire 2018-2019	5
Chantier de l'école	5
Travaux au chalet de Combe Madame	6
Inauguration du réseau électrique	6
En bref	6
Informations générales	
Campagne de prévention santé	7
- Monoxyde de carbone	7
- AVC	7
Centre des impôts: accueil sur RDV	7
Rencontres annuelles	
Fêtes des Millets	8
Sortie du Club	8
Voyages annuels du CCAS	8
Repas des anciens	8
Centenaire du 11 novembre	9
État civil	9
Le coin des Patoisants	10
Retour sur l'été	
L'Échappée Belle 2018	11
Nuits du Haut Bréda	11
Rendez-vous de fin d'année	12

La photo mystère

Mag' n°41

Pour cette photo mystère du dernier numéro de Ferrière Mag', devinez ce qu'est cet objet et retrouvez la réponse en bas de page !



Mag' n°40



La photo mystère du n°40 est une trace d'anciennes décorations de façades de maison au Grand Thiervoz.

Réponse de la photo mystère de ce numéro :
Cet outil en fer forgé greffé d'acier monté sur une poignée en frêne, utilisé sur une sorte de billot, sert à mettre en forme le sabot, après une ébauche dégrossie à la hache ou à l'herminette.

Mag'
La Ferrière

N°41

Directeur de la publication: Gérard Cohard. Rédaction: Alexandra Cohard, Gérard Cohard, Sandrine Rix, X. Photos: Alexandra Cohard, Mairie, Hervé Fancéa, Shutterstock, X. Mise en pages: A. Cohard. Impression: Au Bristol sur papier issu des forêts gérées durablement.

Le Haut-Bréda est né !

C'est le 13 novembre dernier que les conseils municipaux respectifs de La Ferrière et Pinsot ont validé leur regroupement via la création d'une commune nouvelle, « Le Haut-Bréda ».

C'est à l'unanimité (moins 2 absents) que les élus de chaque conseil municipal ont approuvé la création de la commune nouvelle regroupant La Ferrière et Pinsot. Cette décision, mûrie depuis plusieurs années, vient ainsi formaliser un travail en commun qui s'est renforcé au fil du temps. Animations et festival des Nuits du Haut Bréda, regroupement des écoles, financement du city-stade..., les projets portés conjointement sont nombreux et attestent d'un rapprochement naturel entre les deux communes. Celles-ci partagent d'ailleurs une même entité

géographique de vallée de montagne, les mêmes enjeux, les mêmes problématiques. Elles forment ainsi un territoire spécifique que les élus souhaitent affirmer en créant une commune nouvelle.

Dans un contexte national où les recettes publiques sont de plus en plus contraintes, notamment liées à la baisse des dotations de l'État, ce regroupement répond aussi à un souci d'optimisation des dépenses tout en maintenant et développant les services aux habitants.

Concrètement, comment ça marche ?

Les communes historiques de Pinsot et de La Ferrière conservent leur nom et leurs limites géographiques. Une annexe de mairie restera ouverte dans chacune d'elles, notamment pour l'état civil qui restera propre à chaque commune historique. Mais c'est la commune nouvelle dont le

siège, pour des raisons de centralité sera situé à La Ferrière, qui gèrera les affaires municipales sur le périmètre global.

Qui va administrer Le Haut-Bréda ?

Jusqu'aux prochaines élections, ce sont les 10 conseillers de Pinsot et les 11 de La Ferrière qui vont constituer un seul conseil municipal sur la commune nouvelle. En mars 2020, les électeurs éliront une liste de 15 conseillers municipaux pour Le Haut-Bréda.

Quand est-ce opérationnel ?

Suite aux décisions des conseils municipaux des deux communes, la procédure de création de la commune nouvelle est en cours auprès des services de la Préfecture pour déboucher sur un Arrêté préfectoral validant Le Haut-Bréda à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les élus et agents des deux communes



« C'est une volonté partagée de nos deux communes de se dire que nous avons un territoire un peu singulier, qu'il est une particularité et qu'on veut l'affirmer. C'est une logique politique, et non identitaire au sens strict, qui nous motive. Si le périmètre de la commune nouvelle se limite aux communes historiques de Pinsot et de La Ferrière, c'est un vrai choix. Même si nous sommes deux petites communes modestes par rapport au nombre d'habitants, c'est l'affirmation d'un petit bassin de vie, d'une petite particularité territoriale que nous souhaitons défendre.

La commune nouvelle est simplement une union des communes historiques. Nous unir, c'est miser sur la rationalisation, la mutualisation d'un certain nombre de moyens, l'optimisation.

Nos communes sont comparables en termes de taille, de population, de fiscalité donc on est sur quelque chose de cohérent. On a déjà fait beaucoup de choses ensemble ; on en a encore bien d'autres à faire. »

Les Maires, Gérard Cohard et Stéphane Vaussenat

➤ **Retrouvez en pages centrales la Charte du Haut-Bréda**

Comment a été choisi le nom de la nouvelle commune ?

Les habitants ont pu déposer leurs suggestions dans une urne installée à l'occasion des réunions publiques d'information sur Pinsot et La Ferrière. Après dépouillement, le nom « Le Haut-Bréda », faisant d'ailleurs partie des noms proposés par les équipes municipales des deux communes, est arrivé largement en tête. Permettant de situer la commune nouvelle dans son territoire, en référence à la partie haute de la vallée et au ruisseau Le Bréda reliant géographiquement les deux communes, il a été adopté par les élus. Les services de l'État ont quant à eux imposé que les deux mots soient reliés par un trait d'union.

Comment vont s'écrire les adresses ?

En parallèle de la création de la commune nouvelle, l'arrivée de la fibre optique dans la vallée impose la définition d'adresses précises des habitations. Des numéros de voies vont être définis pour compléter les adresses qui se constitueront ainsi :

Nom Prénom
0000, nom de la voie
La Ferrière ou Pinsot
38580 Le Haut-Bréda



Organisé tous les 5 ans, le prochain recensement aura lieu du 17 janvier au 16 février prochains sur l'ensemble de la commune.

> Une démarche utile à tous

Le recensement permet de comptabiliser le nombre de personnes vivant en France et leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, type de logement, modes de déplacements...). Les informations recueillies contribuent ensuite à définir les politiques nationales, mais aussi les projets d'aménagement locaux pour les adapter aux besoins de la population réelle (logements, places en crèche ou à l'école maternelle...). Ce comptage officiel est aussi primordial pour le fonctionnement et la vie des communes puisqu'il détermine le montant des dotations qui leur sont versées par l'État. Il sert enfin de référence pour le nombre d'élus dans les conseils municipaux.

> Recensement, mode d'emploi

Un agent recenseur recruté par la mairie se rendra directement chez vous, muni d'une carte officielle.



**DU 17 JANVIER
AU 16 FÉVRIER
2019**

- > Il vous remettra un code personnel pour vous faire recenser directement sur Internet sur le site prévu à cet effet (*voir encadré ci-dessous*).
- > Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous laissera les questionnaires papier à remplir, seul ou avec son aide. Il les récupérera ultérieurement à un moment convenu avec vous, ou vous pourrez les renvoyer ou les déposer en mairie.

En cas d'absence, l'agent laissera les informations dans votre boîte aux lettres.



www.le-recensement-et-moi.fr

Tout est confidentiel !

Toutes les données recueillies sont anonymes et confidentielles.

Traitées uniquement par les services de l'INSEE, seuls habilités à les exploiter, elles ne sont utilisées qu'à des fins statistiques et ne sont divulguées à aucun autre organisme public. Vos noms et adresses ne sont ni enregistrés ni conservés dans la base de données.

Tous les agents ayant accès à vos questionnaires sont tenus au secret professionnel.



EN PRATIQUE

**En quelques clics,
c'est + facile, + pratique !**

1- Rendez-vous sur
www.le-recensement-et-moi.fr
Et cliquez sur :



2- Connectez-vous à l'aide
des identifiants remis par l'agent
recenseur.



3- Entrez les informations de votre
logement remises aussi par l'agent.



4- Laissez-vous guider pour remplir
le questionnaire.

5- Pensez à valider ! Si vous avez
indiqué votre adresse mail, vous
recevrez un accusé de réception.

Nouvelle rentrée à l'école de La Ferrière

La rentrée scolaire 2018-2019 s'est accompagnée de l'arrivée de nouvelles enseignantes pour les élèves de primaire.

➤ **29 enfants scolarisés à La Ferrière**

C'est Carine Ribouton et Stéphanie Tappia qui sont donc chargées de la classe primaire. 16 élèves en font partie : 3 en CE1, 5 en CE2, 5 en CM1 et 3 en CM2. Claire Sheidecker-Borghi, directrice de l'école depuis

la précédente rentrée, accueille quant à elle 13 enfants en classe maternelle : 5 en PS, 3 en MS, 2 en GS et 3 CP. Elle est accompagnée de Nelly Lalo, assistante de vie scolaire. À tous, une belle année éducative !



Les grands avec Carine Ribouton



Les petits avec Claire et Nelly

Chantier de l'école

Les travaux de l'école lancés en septembre dernier avancent selon le planning prévu.

Le génie civil de l'extension est réalisé. Vont suivre le second œuvre et la réhabilitation de l'ancienne grange « Fenouillet » pour une ouverture souhaitée à la rentrée 2019-2020.



À noter !

Le city-stade, ouvert aux écoliers mais aussi à tous les habitants de la vallée, a été complété de deux terrains de boules. Avis aux amateurs !



Travaux au chalet de Combe Madame



«TousàPoêle», le collectif de bénévoles agissant pour améliorer les chalets d'alpage, est revenu au 1^{er} chalet de Combe Madame pour une nouvelle étape de travaux.

C'est début octobre que 11 membres de l'équipe de «TousàPoêle» se sont courageusement mis en route en direction du 1^{er} chalet de Combe Madame. Objectifs : changer le tuyau de sortie du poêle qui provoquait trop de fumée à l'intérieur et ne permettait pas assez de tirage, installer correctement les volets et les peindre, réparer la fenêtre du dortoir. Le matériel a été emporté grâce aux claies de portage, mais aussi à l'aide d'une charriote confectionnée spécialement pour l'occasion.

L'ancien tuyau a été enlevé le jour même, puis redescendu à La Ferrière. Après une nouvelle montée le lendemain sous la pluie, l'équipe s'est remise au travail pour un résultat quasi complet le soir autour d'un poêle ronronnant et sans fumée dedans ! Bravo à tous et merci pour tous les promeneurs et randonneurs !

Le réseau électrique inauguré

Le 22 octobre dernier, le nouveau réseau électrique souterrain de La Ferrière a été inauguré en présence du Président et de la Directrice générale de GEG, d'Éric Piolle, Maire de Grenoble.

Ces derniers mois, Gaz Électricité de Grenoble (GEG) qui gère les réseaux électriques de la vallée du Haut Bréda a réalisé un vaste chantier de renouvellement du réseau sur Pinsot et La Ferrière, jusqu'au Pleynet. L'objectif était de sécuriser l'alimentation pour éviter les coupures liées aux aléas climatiques. La solution choisie a été de créer un nouveau réseau électrique entièrement souterrain, composé de 15 km de lignes moyenne tension, et raccordé aux deux centrales hydroélectriques de la vallée d'Asco Énergie.

Grâce à cet investissement, la vallée profite d'une électricité fiable et 100 % renouvelable.

- Un réseau **plus fiable** avec moins de coupures, pour un meilleur confort des habitants et un atout pour les acteurs économiques,
- Un réseau **plus esthétique** avec des paysages préservés, grâce à la suppression des fils aériens et des anciens pylônes électriques,
- Un réseau **plus écologique** et plus durable, grâce à une consommation d'énergie locale et verte.



Éric Piolle, Maire de Grenoble, Christine Gochard, Directrice générale de GEG, Jean-Éric Carré, Directeur de TOPWATT, Gérard Cohard, Maire de La Ferrière

En bref...

Nicole David-Cavaz succède à Claire Giraudy à la présidence de l'Association du Haut Bréda et des 7 Laux.

Contact :

Association du Haut Bréda et des 7 Laux
Chez Nicole David-Cavaz
Montarmand
38580 La Ferrière
04 76 33 87 21
nicole.david-cavaz@wanadoo.fr

En chiffres

- 15 km de réseau souterrain
- 6 km de lignes aériennes déposées
- 2 millions d'euros d'investissement
- 6 mois de travaux



Le Haut-Bréda

Charte de la commune nouvelle « Le Haut-Bréda » regroupant les communes de La Ferrière et de Pinsot

PRÉAMBULE

Les communes de La Ferrière et Pinsot ont décidé de s'unir au sein d'une commune nouvelle afin de construire un avenir commun.

La création de cette commune nouvelle s'inscrit dans un contexte en forte mutation marqué à la fois par l'évolution des modes de vie des concitoyens, de la raréfaction de la ressource publique et d'un nouvel acte de la décentralisation.

La commune continue en effet à constituer la cellule de base non seulement de l'organisation territoriale mais plus fondamentalement de notre système démocratique. Elle est l'échelle irremplaçable à laquelle se développe non seulement le lien social mais aussi l'échelle à laquelle doivent s'organiser les services de proximité permettant d'améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens et de témoigner de notre ambition de solidarité. Si la commune ne constitue plus aujourd'hui l'épicentre de la vie des citoyens qui habitent sur une commune, travaillent dans une autre, se divertissent dans une 3^e, ils restent profondément attachés à cet échelon de proximité, avec ses services et ses actions locales. La création de la commune nouvelle constitue ainsi le moyen de réaffirmer l'importance de maintenir des communes vivantes qui continuent à produire des politiques et des services publics et ne se limitent pas à n'être qu'un guichet de l'intercommunalité.

L'intercommunalité est bien sûr désormais incontournable. Cependant l'émergence d'EPCI XXL (le Grésivaudan, en fédérant près de 50 communes a constitué l'un des tout premiers EPCI de grande taille) pose des questions d'équilibre territorial, de gouvernance mais aussi d'efficacité de l'action publique. La création de communes nouvelles constitue une formidable opportunité pour améliorer de manière significative le fonctionnement du bloc local et rééquilibrer le rapport entre des communes recomposées et qui ont vocation à s'occuper des services de proximité et des EPCI élargis qui assurent la cohérence de l'aménagement et la solidarité territoriale.

La vallée du Haut-Bréda est une entité remarquable du Grésivaudan. Son histoire et sa géographie ont forgé les caractères de ses habitants, ont façonné ses activités, ont modelé ses modes de vie. C'est un territoire singulier, de montagne, qui recèle également de nombreux enjeux environnementaux, économiques et sociaux spécifiques. Ces spécificités sont totalement partagées par les communes de La Ferrière et de Pinsot qui sont confrontées aux mêmes problématiques et aux mêmes défis. La commune nouvelle doit ainsi permettre de mieux faire entendre et mieux faire valoir cette singularité au sein de son environnement proche, du canton, du territoire communautaire.

La création de la commune nouvelle du Haut-Bréda est aussi l'aboutissement d'un long processus de réflexion. Démarré dès 2015, il s'est enrichi et a mûri depuis pour parvenir à une concrétisation aujourd'hui plus qu'évidente. Outre le partage d'une géographie, d'une histoire et de valeurs communes, nos deux communes ont depuis des années pris l'habitude de travailler ensemble. Que ce soit dans le domaine éducatif, avec le regroupement scolaire de l'école maternelle et primaire sur La Ferrière et la halte-garderie sur Pinsot, que ce soit sur le plan touristique et culturel avec par exemple la création dès 2009 du Festival des Nuits du Haut-Bréda, ou que ce soit tout dernièrement encore avec le co-financement du city-stade sur La Ferrière dédié à tous les jeunes de la vallée, de nombreux projets ont été portés en commun dans un souci de partage et cohérence territoriale, de mutualisation et d'optimisation des ressources. D'autres projets sont encore à porter en commun, et a fortiori dans un contexte de raréfaction de la ressource publique. La commune nouvelle vient ainsi affirmer et concrétiser un mode de faire ensemble, déjà en œuvre, expérimenté, approuvé et réussi, au service de tous les habitants d'un même bassin de vie, tout en respectant les identités propres qui font la fierté de chaque commune fondatrice.

La réflexion sur la création d'une commune nouvelle s'est accompagnée de nombreux échanges et rencontres que ce soit entre les conseils municipaux des communes fondatrices, avec le Préfet et les services de l'État, avec la Communauté de communes, avec la Trésorerie et notamment le Percepteur chargé du suivi des budgets municipaux, et également avec les habitants notamment au travers de deux réunions publiques organisées une sur Pinsot et une sur La Ferrière.

La présente Charte a pour objectif de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la décision des élus de créer la commune nouvelle, leurs motivations, les principes fondateurs et l'organisation générale souhaitée, qui sera à préciser lors de l'institution de la commune nouvelle.

LE CONTEXTE

➤ La réforme territoriale

La mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation s'est traduite par un mouvement inédit, depuis le début de la décentralisation, de recomposition territoriale et de réorganisation des pouvoirs locaux. Au titre des re compositions territoriales, la re composition intercommunale est certainement la plus spectaculaire.

Les schémas départementaux de coopération intercommunale issus de la loi NOTRe ont redessiné au 1^{er} janvier 2017 une carte intercommunale composée de 1 266 établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre alors que l'on en comptait encore 2 062 en 2016. Si on se réfère au nombre d'EPCI en 2011 (2 599), la diminution du nombre d'intercommunalités à fiscalité propre aura donc été de 50 % en à peine 7 ans, soit l'un des processus de recomposition territoriale les plus significatifs jamais organisés en France.

La réorganisation des pouvoirs locaux est marquée par le fort enrichissement des compétences régionales, même si les régions comme les départements perdent leur clause de compétence générale, et le recul des prérogatives départementales. Au niveau du bloc local, la réorganisation est aussi significative. Certes les communes sont désormais les seules collectivités territoriales à disposer encore de la clause de compétence générale. Mais cette clause est désormais fortement encadrée par un certain nombre de transferts obligatoires de compétences aux EPCI qui en réduit fortement la portée.

S'inspirant des recommandations du rapport Balladur déjà partiellement traduites dans la loi RCT de 2010, l'Acte III de la décentralisation témoigne de la volonté de l'État d'adapter les territoires institutionnels aux territoires vécus en élargissant les périmètres institutionnels, de proposer une organisation territoriale moins coûteuse en spécialisant les compétences des collectivités et de développer une organisation territoriale au service de la croissance en favorisant l'émergence de métropoles puissantes.

Si aucune loi prescriptive n'a pour le moment abordé la question de la recomposition communale, la réorganisation des communes est plus que jamais à l'agenda territorial :

➤ Le rapport Balladur est sur cette question particulièrement explicite : *« La France se distingue de ses voisins par le nombre de ses communes, qui s'élevait au 1^{er} janvier 2009 à 36 686 exactement. Souvent présentée comme une « richesse », cette particularité constitue en fait une source d'augmentation de la dépense publique. (...) il est temps de relever le défi de la création de la commune du XXI^e siècle. »*

➤ En l'espace de moins de 10 ans, 3 lois* concernant la recomposition communale ont été votées alors que la précédente loi datait de 1971 (loi Marcellin) ;

➤ Enfin, la circulaire du 16 mars 2018 du secrétariat du Ministère de l'Intérieur aux Préfets rappelle que *« le développement des communes nouvelles est une priorité du Gouvernement »*.

La création de la commune nouvelle du Haut-Bréda s'inscrit dans la volonté d'anticiper la recomposition communale et de construire notre propre organisation territoriale plutôt que de courir le risque de nous la faire imposer.

Elle est synonyme d'une initiative de modernité, de repenser le fonctionnement des communes à une échelle élargie de bassin de vie, et d'écrire une organisation nouvelle adaptée au contexte institutionnel.

➤ La baisse des dotations et la raréfaction de la ressource

L'action publique dans le Grésivaudan s'est développée dans un contexte de ressources abondantes ; le territoire profitant pleinement des retombées fiscales de son dynamisme économique. L'accroissement régulier des recettes a permis non seulement de construire un outil intercommunal fort mais aussi de développer d'importants mécanismes de solidarité envers les communes.

Ce contexte d'abondance de la ressource est révolu. Le territoire, dans son ensemble, est particulièrement touché par la suppression de la taxe professionnelle qui, en partie, a transformé un impôt dynamique en dotation figée, et la mise en œuvre, au niveau national, d'une solidarité horizontale, via le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Comme tous les territoires, le Grésivaudan a dû également s'adapter à la baisse des dotations de l'État destinée à limiter le déficit budgétaire de l'État et l'évolution de la dette publique.

Les communes ont été particulièrement touchées par cette baisse dans le cadre du Pacte de Confiance et de Responsabilité puisque le bloc local (Communes et EPCI) a assumé 56,4 % de la totalité des 12,5 milliards de baisse de dotations imposée par l'État depuis 2014 et qu'au sein du bloc local 70 % de la baisse ont été supportés par les seules communes.

La création de la commune nouvelle du Haut-Bréda marque notre volonté de réunir nos forces, de mutualiser nos ressources et nos moyens, afin de nous adapter à la diminution de la ressource publique tout en continuant à assumer des services de qualité pour notre population dans une logique de proximité.

➤ Un nouveau projet de territoire du Grésivaudan

Près de 10 ans après sa création, le 1^{er} janvier 2009, la Communauté de communes du Grésivaudan a décidé d'engager l'élaboration d'un Projet de Territoire. Ce projet de Territoire a comme ambition d'afficher plus clairement les lignes qui sous-tendent les actions de la Communauté, de réfléchir aux enjeux à venir du territoire afin de définir une stratégie d'intervention à moyen terme, mais aussi *« de clarifier la répartition des missions entre les communes et l'intercommunalité »*.

* Loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales

- Loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes

- Loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle

Le Projet de Territoire a défini un «nouveau compromis intercommunal» qui affirme, comme premier principe, la volonté des élus de ne pas voir les communes dévitalisées et qu'elles demeurent actives c'est-à-dire qu'elles continuent à produire des politiques et des services.

Ainsi, le Projet de Territoire précise que :

➤ La commune a vocation à s'occuper en priorité des habitants...

- Pour les services qui réclament de la proximité et de la réactivité et un contact en face à face
- Pour les politiques qui permettent d'assurer le développement du lien social. De ce point de vue, l'école et les services associés à l'école constituent le métier de base de la commune.

➤ L'intercommunalité a vocation à s'occuper en priorité de la cohérence du territoire...

- Elle est jugée plus efficace pour toutes les politiques destinées à aménager, structurer et développer le territoire
- Elle doit également constituer un vecteur de solidarité entre les communes et entre les habitants du territoire.

La traduction opérationnelle de ce principe a conduit les élus communautaires à proposer de restituer certaines compétences, aujourd'hui partiellement exercées par la Communauté, aux communes. Ainsi, d'ici le 1^{er} janvier 2025, les communes du territoire devront avoir récupéré la compétence «petite enfance» sachant que les communes et bassins de services qui anticiperont les restitutions de compétences verront leurs conditions de restitution bonifiées par rapport à la règle commune.

La restitution de compétences, dans un territoire dans lequel 40 communes ont moins de 5000 habitants, 37 moins de 3500, 19 moins de 1000 et 10 moins de 500 habitants, pose inévitablement la question de la réorganisation des communes. Sachant que l'initiative relève strictement de la compétence des communes, deux cas de figures ont été proposés : des mutualisations de proximité entre communes d'un même bassin de services ou la constitution de communes nouvelles par bassin de services.

La création de la commune nouvelle du Haut-Bréda s'inscrit dans le cadre de la mise en place de ce nouveau compromis intercommunal permettant d'améliorer de manière significative le fonctionnement du bloc local et de rééquilibrer le rapport entre les communes et l'intercommunalité.

Elle va permettre d'asseoir et pérenniser le fonctionnement communal sur l'ensemble des services de proximité. Elle va en outre conforter la richesse et le poids du Haut-Bréda en matière patrimoniale compte tenu de sa superficie d'espaces naturels de montagne, sa forêt, ses espaces de détente et de loisirs, un patrimoine commun qui sert aussi un territoire bien plus élargi.

UN OUTIL AU SERVICE DU TERRITOIRE

➤ La commune nouvelle, une formule souple respectueuse des identités des communes historiques

Au 1^{er} janvier 2018, la France compte 560 communes nouvelles sur l'ensemble du territoire métropolitain, regroupant près de 1900 communes et 1,9 million d'habitants. Cette véritable révolution «silencieuse», issue de la libre volonté des maires et de leurs équipes, témoigne de la détermination des élus locaux à donner une nouvelle ambition à leurs territoires.

La loi du 16 décembre 2010 ayant créé le statut des communes nouvelles (en remplacement de la loi Marcellin de 1971 qui prévoyait la fusion de communes) complétée par les lois du 16 mars 2015 et celle du 8 novembre 2016 améliorant le régime des communes nouvelles et permettant le maintien des communes associées sous forme de communes déléguées, offrent un cadre propice pour aller au bout des logiques de mutualisation tout en conservant des liens de proximité forts dans le respect de l'histoire et de l'identité des communes fondatrices. Le cadre souple offert par la loi permet aux élus de redéfinir eux-mêmes l'échelon communal dans sa dimension la plus adéquate pour régler avec efficacité les problématiques du quotidien des habitants et à un coût raisonnable pour la collectivité, dans un contexte de contraintes financières croissantes.

La commune nouvelle n'est pas une fusion mais une union des communes historiques. Ce nouveau statut présente le grand intérêt d'instituer une commune plus vaste, plus forte démographiquement, capable d'être visible et lisible dans le grand ensemble intercommunal, tout en préservant les identités des communes historiques et la qualité de la relation qu'entretiennent les mairies fondatrices avec les habitants, les acteurs économiques, les commerçants et le monde associatif.

➤ La commune nouvelle, un moyen de choisir une organisation territoriale spécifique pour un territoire singulier

Comme évoqué supra, le Haut-Bréda constitue une entité géographique spécifique. Il s'affirme comme un bassin de vie singulier, avec ses atouts et ses contraintes, avec ses enjeux et ses problématiques. L'État ayant réaffirmé, via la circulaire du 16 mars 2018, sa volonté de faire du développement des communes nouvelles une priorité, les élus des communes historiques de La Ferrière et de Pinsot ont souhaité définir par eux-mêmes la nouvelle organisation de ce territoire particulier.

La création d'une commune nouvelle, dans les conditions qui sont aujourd'hui les siennes, est une opportunité que les élus ont vivement voulu saisir. Avec un mode de mise en œuvre facilité et facilitant, elle correspond à une véritable réalité sur le terrain, où les forces vives travaillent de concert pour la vallée et ses habitants.

➤ La mutualisation des moyens et le maintien des services de proximité, au cœur du projet de la commune nouvelle

La création de la commune nouvelle constitue le moyen de réaffirmer l'importance de maintenir des communes vivantes qui continuent à produire des politiques et des services publics et ne se limitent pas à n'être qu'un guichet. La commune nouvelle, en unissant nos forces et en mutualisant nos moyens, doit nous permettre de continuer à produire des services publics pour nos concitoyens.

Le Projet de Territoire du Grésivaudan a défini un nouveau compromis intercommunal visant à restituer des services de proximité dans une logique de bassin de services. La commune nouvelle couvre l'ensemble du bassin de services du Haut-Bréda.

La commune nouvelle sera en capacité de porter des projets que chaque commune n'aurait pas pu porter seule ou difficilement et, comme le mentionne spécifiquement le Projet de Territoire, elle pourra mobiliser la solidarité communautaire afin de déployer le socle des services de proximité tel que défini par le Projet.

LA NOUVELLE ORGANISATION

➤ Une organisation de la commune nouvelle simple et opérationnelle

La commune nouvelle « Le Haut-Bréda » sera créée le 1^{er} janvier 2019. Elle se substituera à la commune de La Ferrière et à la commune de Pinsot dans tous leurs biens, droits et obligations. Elle assurera et gèrera en lieu et place des communes fondatrices le fonctionnement communal avec les délibérations et les actes, les contrats exécutés dans les conditions antérieures, l'ensemble du personnel des anciennes communes, l'appartenance aux structures partenaires dont les anciennes communes étaient membres.

Le siège de la commune nouvelle sera situé à la mairie de La Ferrière.

Conformément à l'article 2113 du CGCT, deux communes déléguées sont instituées :

- La commune déléguée de La Ferrière
- La commune déléguée de Pinsot.

Seule la commune nouvelle disposera de la qualité de collectivité territoriale de plein exercice, avec des droits et obligations identiques à ceux d'une commune en termes de services publics, mais dont le fonctionnement et l'organisation sont adaptés à l'existence des communes déléguées. Elle bénéficiera d'une fiscalité propre et de la clause de compétence générale. Elle gèrera toutes les affaires municipales sur l'ensemble du territoire communal, couvrant les périmètres des communes historiques, et développera sur le-dit territoire tous les projets qui lui semblent nécessaires, et en fonction de ses capacités, pour le fonctionnement de la commune et la qualité de vie de ses habitants.

Les communes déléguées conserveront quant à elles, des compétences en matière d'état civil et les relations avec les habitants. Elles ne disposeront pas d'un conseil de commune déléguée mais seulement d'un Maire de Commune déléguée, étant entendu pour la période transitoire qu'il s'agira de chacun des Maires actuels.

Les communes déléguées conserveront leur nom et leurs limites territoriales.

Une annexe de mairie sera créée sur chaque commune déléguée.

Jusqu'au renouvellement du conseil municipal (élections de 2020) et par dérogation aux dispositions du droit commun, le conseil municipal de la commune nouvelle sera composé de l'addition des conseils municipaux des communes fondatrices, soit 21 élus (*au lieu de 22 suite à une précédente démission en 2014*).

Le Maire de la commune nouvelle sera élu par le conseil municipal de la commune nouvelle. À titre dérogatoire, il pourra s'agir d'un des Maires délégués.

Les Maires des communes historiques seront, de droit, adjoints de la commune nouvelle.

Les élus historiques ont exprimé le souhait que pendant la période transitoire (c'est-à-dire jusqu'au renouvellement de 2020), les adjoints actuels, au nombre de 5, retrouvent leur fonction d'adjoints au sein de la commune nouvelle, avec si besoin, réexamen de leurs délégations.

Les élus historiques souhaitent en outre créer un autre poste d'adjoint, portant ainsi à 6 le nombre total d'adjoints (hors Maires délégués adjoints de droit) de la commune nouvelle.

Pour les prochaines élections, il est vivement souhaité que les futures listes de candidats soient représentatives de l'ensemble du territoire de la commune nouvelle. Il appartiendra donc aux candidats de composer des listes permettant une représentation juste et équitable des communes fondatrices, conformément à l'esprit de cette charte.

➤ Les conditions de modification de la présente charte

Bien que n'ayant pas de valeur juridique et n'étant pas opposable aux tiers, la présente charte constitue un accord moral entre les fondateurs de la commune nouvelle. Toute modification importante, notamment l'organisation de la commune nouvelle et notamment un éventuel changement lié aux communes déléguées devra obtenir une majorité qualifiée composée d'au moins 2/3 des membres du conseil municipal de la commune nouvelle.

Campagnes de prévention santé

Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Une campagne nationale de prévention et d'information est lancée sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone qui demeure encore une cause importante de mortalité et d'hospitalisation.

Le monoxyde est un gaz invisible et sans odeur. Il peut provenir d'appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, bois, ou charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. Il peut aussi provenir de braseros et barbecues, de groupes électrogènes, de moteurs de voiture, de moto ou d'appareils de bricolage. Soyez vigilants sur leur utilisation, respectez les consignes, entretenez vos appareils et faites vérifier régulièrement ceux qui le nécessitent par un

professionnel qualifié. Ne bouchez pas les ouvertures permettant à l'air de circuler (ex.: bas de porte) et aérez tous les jours même en hiver. Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez l'appareil, sortez de chez vous et appelez les secours (18 ou 15).



+ D'INFOS

www.inpes.santepubliquefrance.fr

Rubrique espaces thématiques / santé-environnement

Centre des impôts : un nouveau service d'accueil personnalisé

Le centre des impôts de Grenoble a mis en place, début novembre, un service d'accueil personnalisé sur rendez-vous.

Ce service concerne les impôts des particuliers, des entreprises et des impôts fonciers. L'objectif est d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer si cela n'est pas nécessaire.

Pour en bénéficier, les particuliers ou professionnels sont invités à prendre rendez-vous directement sur le site des impôts à l'adresse



NOUVEAU
GAGNEZ DU TEMPS :
PRENEZ RENDEZ-VOUS !

impots.gouv.fr et de se rendre dans la rubrique « contact ». Puis ils seront rappelés par téléphone, ou reçus, sans file d'attente et à une heure choisie, munis des pièces utiles, par un agent ayant préalablement pris connaissance de leur dossier.

Les démarches simples (demandes de formulaire, renseignements divers, paiements...) peuvent toujours être effectuées au guichet du Centre des finances publiques, et ce sans rendez-vous.

Risque d'AVC



L'Agence Régionale de Santé mène aussi une campagne de prévention afin de reconnaître les signes d'un AVC - Accident Vasculaire Cérébral, et pouvoir agir immédiatement.

L'Accident Vasculaire Cérébral (AVC) est dû à une interruption brutale de l'irrigation sanguine d'une zone du cerveau. Savoir reconnaître les signes de l'AVC permet une prise en charge plus rapide et permet de limiter les séquelles.

Comment reconnaître les signes ?

■ **Paralysie faciale ou d'un membre** (engourdissement, faiblesse ou paralysie brutale d'un membre (bras ou jambe) ou de la moitié du corps)

■ **Troubles de la parole** (déformation de la bouche, difficultés à parler)

■ **Autres troubles**: trouble brutal de la vision, de l'équilibre, de la marche, mal de tête soudain sans cause connue.

Ces signes doivent alerter, même s'ils sont brefs et non douloureux. S'ils apparaissent, appelez le 15 immédiatement. Cela permettra une prise en charge sans délai avec une orientation directe et rapide du patient vers les services de soins neurologiques spécialisés. Chaque minute compte. Chacun d'entre nous peut agir.

+ D'INFOS

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

rubrique usagers

Fêtes des Millets 2018

Un nouveau moment convivial pour la fête du hameau des Millets !

À leur date habituelle, le 8 août dernier, les habitants des Millets, petits et grands, se sont retrouvés pour leur fête de hameau. La rencontre, à l'initiative de Huguette Pin-Barraz, s'est déroulée sous un beau soleil en toute convivialité, dans la joie et la bonne humeur. Tous ont eu une pensée pour René et André Emanuel, et Jacques Bourron, habitants du hameau disparus dans l'année.



Sortie du Club

Après la saison de ski, rien de tel qu'une journée d'activités pour se retrouver entre enfants et parents et partager un plein de sensations !

C'est le 9 juin dernier que le Club des Sports section Le Pleyne a ainsi organisé une sortie à l'Espace ludique du Col de Marcieu côté Chartreuse. Les 58 participants ont pu profiter de parcours accrobranches, de jeux dans le filet ludique ou encore d'un peu plus d'adrénaline avec le « tubing » géant, une glisse sur 250 mètres de descente dans de grosses bouées ! Certains se sont même essayés aux tyroliennes géantes... sensation forte garantie !



Sorties annuelles



La sortie d'automne, le 19 octobre, a rassemblé 24 participants pour une journée en Oisans.

Après l'intéressante visite du musée hydroélectrique au barrage de Grand Maison, le groupe s'est dirigé vers Le Col de La Croix (Col du Glandon) pour déjeuner à Oz-en-Oisans. L'auberge du Passou leur a servi un savoureux repas dans une excellente ambiance ! L'après-midi s'est poursuivie avec la visite du musée des minéraux et de la faune des Alpes à Bourg d'Oisans, avant de rentrer à La Ferrière, tous contents de cette journée bien conviviale et pleine d'échanges sympathiques.

La sortie des enfants s'est déroulée au Pleyne, le 7 juillet dernier à l'occasion de l'ouverture du Play'net Parc avec patinoire synthétique, bungee trampoline et château gonflable !



Le repas des anciens a eu lieu le 25 novembre à La Bouriole, au Pleyne, avec une cinquantaine de participants qui ont apprécié le menu concocté par Jean-Marie et Valérie !

Cérémonie du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre célèbre cette année le centenaire de l'armistice de la 1^{re} Guerre mondiale.

Elle a rassemblé de nombreux participants qui ont suivi la procession de la place du village au cimetière. Le Maire, Gérard Cohard, a lu le discours écrit cette année par le Président, Emmanuel Macron. Les jeunes du Conseil Municipal des Enfants ont également lu un très beau et émouvant texte qu'ils avaient écrit (*voir ci-contre*), avant de déposer autour du Monument aux Morts des bougies. L'assemblée a ensuite chanté la Marseillaise avant que les trompes de chasse de l'Harmonie et Rallye Bréda, invités pour l'occasion, sonnent. Elles ont repris d'autres mélodies sur le côté du cimetière où un chêne a été planté par le Grésivaudan, comme sur chacune des communes membres de l'intercommunalité. Tout le monde s'est ensuite retrouvé sous le préau de l'école où a été organisé le traditionnel pot de l'amitié.



Le cortège en procession de la place du village au cimetière

Discours de Cléa, Léa et Nell, élues au Conseil Municipal des Enfants

*Ayons une pensée pour nos aînés
Aimer ceux qui les ont aidés
À tous ceux qui ont été tués
Tous ces noms gravés
Terrés dans les tranchées
Chaque minute durait des heures
On pensait aux combats meurtriers
Où on perdait les meilleurs*

*Les femmes travaillaient
Priaient pour qu'on leur rapporte
Pendant des années attendaient
Sur les pas de la porte c'était une obsession
Tandis que garder leur vie était une option*

*Ils sortaient à peine de leur enfance
Qu'ils combattaient déjà pour la France
Sous les balles ils tombaient un à un
Laissant veuves et orphelins
Une balle transversale
Perçant un cœur
Laissant des douleurs*

*En permission parfois ils rentraient
Mais ces images les hantaient
Auprès des leurs ils se reconfortaient
Mais déjà l'horreur les appelait
La bataille recommençait*

*À nouveau le feu crachait
Laissant des soldats horrifiés
Puis quand tout se calmait
Un nouvel obus explosait
C'était reparti,
l'horreur et les cris
C'était ainsi jusqu'à la nuit
Cette atroce barbarie*

*Pensons à tous ces soldats
Blessés et tombés au combat
Ils voulaient la liberté
Quitte à y laisser leur santé
On dit à présent,
Qu'ils sont héros de la France
Eux pensaient autrement:
Ils assuraient sa défense.*

*Souvenons-nous du passé,
Pour ne pas recommencer
Se souvenir du pire
Pour construire un meilleur avenir
Cela fait cent ans
Rendons-leur hommage maintenant
Et pour nous aujourd'hui
Qui pensons que c'est acquis
Se souvenir le temps d'une cérémonie
Que la liberté a eu un prix.*

État civil

Mariages

- Florence Nettle et Éric Delot
habitant Prémoinet
le 30 juin 2018
- Anne Turban et Jean-Frédéric
Veignal habitant La Ville
le 14 juillet 2018

Décès

- Michel Meyrieux Drevet
le 18 mai 2018 à Grasse à 88 ans
- Martine Tavel
le 2 août 2018 à 66 ans
- Martine Hannecart
le 12 octobre 2018 à 68 ans
- Gérard Reynoud
le 18 octobre 2018 à 67 ans



Le ski des années 1920, sans tire-fesses...

Extrait de « Mémoire du patois »* par Edmond Bonnet
(Ancien Maire de La Ferrière)

...Yave de konkô de ski de tota bôta a s'lépoka, yaveu de société ke venian de Tae, de San Piére, d'Aleva, de Pinso, de Pontsara é de fa kia de loin, ya yô juska de Norvégien ke son venu fare de konkô a la Ferire.

Yave on klub, géra p'on noma Tira, poé Meynardi, poé Piar du Bare é d'otre du payi.

Pe le korse de fon, u partichan du Kurtila ameu tché pralo, ava, ameu lo peteu Tiervo, poé ava a la koarda, ameu pe Blantson, no pe Rossan, no pe tché Mare, no tché Kokan, sé pe Tsabé, ava u Burdin.

Mon pare se tenie tozo a la traversa du rieu devan la mazon avoué la botelye de niola, lo skieu bevian ona gola in passan. Apré u kontinuavon ameu tché Bedé, lé pe la Pia, ba pe lo katze, lé u gran pon, ameu tché Pole é ava u Kurtila, tyeu étyeu l'ariva. De fa kya u l'alave se viré lé pe lo Fon de France in passan pe la borja, ameu pe la martineta, sé pe la Tor, poé pe lo kla avan d'ariva u kurtila : u l'avian fé lo tor du payi.

D'otre dumindze étyeu la fameuza désinta de la Borja, étye poé kokarin, falye dama la pista daéja la vélye é poé lo zo de la désinta falye parti de gran matin pe dama ona daozéma fae in montan juska la suma de Pinsery avan de redésindre a la Borja. Etye brave peka dae dezo a koutié du lé de Fon de France ne veyan kazi tota la longueu de la désinta ; étye a vâ !

On'otrafae étye la désinta de rotze naere juska Fon de France, in passan pe lo plaéna é Frans-Bara. Nya bin ke se son kassa le tzanbe ! Sele doé piste étyan omologa pe la Fédérachon Francésa, yore lye n'ésiston plu...

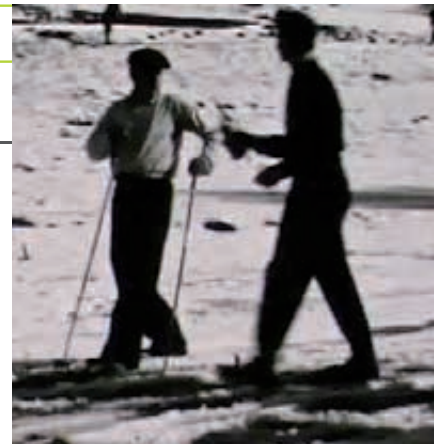
...Kan le korse étan tsanvi to lo monde alavon gouta tché Papine, tché Rémon, tché lo Bar ô Mulin u Kurtilla.

Apré lo daé miédzo étyeu lo konte rindu de le korse. Apré bin étye l'accordéon é lo bal juska supa. Apré supa ze reprenyin l'accordéon juska dué tra z'eure du matin, selon lo tin...

1^{er} mars 1942 au Curtillard devant l'hôtel Moulin. De gauche à droite : Marie-Louise Tavel (sœur de Gaston), Andrée « Dédée » Rosset, Micheline Chassande-Patron, Lucien Blanc, Marie-Rose Chassande-Patron assise (sœur de Micheline), Edmond Bonnet (futur mari de Micheline), Maxime Millet-Perrin, Henri Beranger-Fenouillet, Gaston Tavel.



Année 1950 (?)
Extrait d'un film
Edmont Bonnet sur
la traditionnelle
course de fond
autour de
la commune.
Arrivée au point
de ravitaillement !



À cette époque, Il y avait des concours de ski de toute beauté. Il y avait des sociétés qui venaient de Theys, de Saint-Pierre, d'Allevard, de Pinsot, de Pontcharra et quelques fois de plus loin ; il y a même eu des Norvégiens qui sont venus participer aux concours de La Ferrière.

Il y avait un club dirigé par un nommé Tirard puis Meynardi, puis Pierre Baroz et d'autres du pays.

Pour les courses de fond ils partaient du Curtillard, montaient à Pralo, puis passaient au Petit Thiervoz, descendaient à la Couarde, puis montaient, par Blanchon, Rossand, chez Maret, chez Coquand, passaient par le chabé, descendaient au Burdin.

Mon père se tenait toujours à la traversée du ruisseau devant la maison avec la bouteille de gnole, les skieurs en prenaient une gorgée en passant !

Après ils continuaient chez Bedé, vers la Piat, descendaient au Cachet, passaient au grand pont, montaient chez « Pole » et descendaient au Curtillard, c'était l'arrivée.

Quelques fois ils allaient jusqu'à Fond de France en passant par la Bourgeat, en haut par la Martinette, la Tour, le Cley avant d'arriver au Curtillard, ainsi ils avaient fait le tour du pays !

D'autres dimanches, c'était la fameuse descente de la Bourgeat, c'était quelque chose ! Il fallait damer la piste déjà la veille et puis le jour de la descente ; il fallait partir tôt le matin pour damer une deuxième fois en montant, jusqu'au sommet de Pincerie avant de redescendre à la Bourgeat. C'était beau parce que de dessous, à côté du lac de Fond de France, on voyait quasi toute la descente ; c'était à voir !

Une autre fois, c'était la descente de Roche Noire jusqu'à Fond de France, en passant par le Pleynet et France Barral. Il y en a qui se sont cassés les jambes...

Ces deux pistes étaient homologuées par la Fédération Française, maintenant, elles n'existent plus...

...quand les courses étaient finies, tout le monde allait manger : chez Papine, chez Raymond, chez Baroz ou chez Moulin au Curtillard.

De suite après midi c'était le compte-rendu des courses et après, eh bien, c'était l'accordéon et le bal jusqu'au souper. Après souper, je reprenais l'accordéon jusqu'à deux ou trois heures du matin selon le temps...

* Récit publié en 1999 par l'association du Haut-Bréda et des 7 Laux, extrait traduit par les patoisants du Haut Bréda, « Les Takles », juin 2018.

Belle échappée 2018 !

Depuis sa création, l'Échappée Belle s'est fait un nom dans le monde de l'ultra-trail. Pour sa 6^e édition, du 31 août au 2 septembre, elle a de nouveau rassemblé de nombreux adeptes dont 500 au départ du Pleyne.

Malgré des conditions météo capricieuses, avec brume, froid et vent, qui ont imposé une modification du tracé, la course a encore séduit les participants à la fois par sa technicité, les magnifiques paysages de cette traversée de Belledonne, bien que rarement découverts cette année, l'accueil dévoué, chaleureux et sympathique des bénévoles qui jalonnent le parcours, sans compter les animations et l'engagement des communes. Bravo à Mathieu Maréchal du gîte l'Essentiel de Fond de France et Laurie-Anne Thomassery, arrivés 3^e en duo sur le parcours intégral en 37 h 37' 53 !

**Rendez-vous les 23, 24 et 25 août
pour l'Echappée Belle 2019 !**



Les nuits 2018 du Haut Bréda

Un succès jamais démenti !

Nouveau succès pour cette 9^e édition des Nuits du Haut Bréda ! Près de 2 000 spectateurs ont assisté aux différents concerts, qui rassemblent leur public de la vallée, du Grésivaudan et même au-delà. Le fil conducteur de la programmation est resté la diversité et l'ouverture sur divers styles musicaux comme avec, cette année, le violoncelliste Giorgi Kharadze, le pianiste international David Lively, les blues women de Happy Voices, le groupe manouche Gadjo Combo ou le chanteur Éric Frasiak. 2019 marquera le 10^e anniversaire du festival ! L'occasion d'accueillir de nouveaux artistes mais aussi d'en revoir certains que le public a plébiscités...



À l'occasion des Nuits, le four à pain de La Ferrière a été inauguré en musique avec Thomas Perron et son piano, accompagné d'un jongleur, avant que tout le public se régale des succulentes pizzas de Claude Délétrée cuites au feu de bois !

Rendez-vous

de Fin d'année

Spectacle de Noël Samedi 15 décembre au Pleynet

15 h 30 Présentation
d'un spectacle par les enfants
des écoles de La Ferrière

16 h Spectacle de
la compagnie « Les bandits
manchots »

Marché de Noël le samedi 22 décembre à Pinsot dès 15 h

Arrivée du
Père Noël
vers 18 h !

Feu d'artifice le 31 décembre au Pleynet

18 h - GRATUIT
& vin chaud !

Ouverture de la station
pour les vacances de Noël,
voire week-ends avant
selon enneigement !



WORLD SNOW DAY • 20 janvier

MONDIAL DU MONOSKI • 1^{er} - 2 - 3 février

MONOSKI REVIVAL 13 au 17 mars
(16 & 17 côté Pleynet)

VŒUX DU MAIRE
ET DES ÉLUS DE
LA COMMUNE
DU HAUT-BRÉDA

Vendredi 18 janvier
à 19 h
Salle des Fêtes - Pinsot